

Compte rendu du Conseil municipal du 4 mai 2015

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de PIQUET André, Maire

PRESENTS : NOBLET Bernard, PICARD Yvette, BUSSON David, EMEREAU Patrice, TIGEOT Fabien, DEME Anne-Laure, BATRIN Christelle, DREAN Claudine, DENISET Evelyne, ISSERT Cécile, METAYER Nicolas, LE BRETON Bernard.

ABSENTS excusés : LE LUEL Rémy, COEFFEC Yves.

Date de convocation : 28 avril 2015

M. BUSSON David est nommée secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Maire fait part de la démission de Yves COEFFEC de son poste d'adjoint, il reste conseiller municipal.

Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 mars 2015.

Il est demandé d'intégrer à ce dernier compte rendu, à la suite de la délibération fixant le montant de la convention école : « *Le Conseil n'est pas opposé à maintenir ce niveau de participation sur les cinq prochaines années ; le paiement sera effectué en quatre fois : en début de mois de avril, juillet, octobre et décembre.* »

1. Point sur les travaux de finition de la garderie Construction garderie lot n°11 Electricité avenant n°1

Monsieur le Maire présente un devis pour une moins-value au marché portant sur la visiophonie d'un montant de -532.47€HT (-638.96€ TTC) et une plus-value pour intégrer la pose d'un bloc de secours suite au passage de la commission de sécurité, pour un montant de 1285.99€ HT (1543.13€ TTC) et 540.78€ HT (648.94€ TTC) pour complément de bloc lumineux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ces modifications et fait part de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 pour le lot n°11 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
11	Eltic	33 547.00	1 294.30€	34 841.30	+ 3.86 %
T.V.A. 20.00 %		6 709.40	258.86	6 968.26	
TOTAUX T.T.C.		40 256.40	1553.16	41 809.56	

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de:

- approuver l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'une garderie périscolaire lot 11, comme détaillé ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dire que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2015 de la Commune.

2. Construction garderie lot n°05 Menuiserie aluminium avenant n°1

Monsieur le Maire présente deux devis pour une plus-value au marché afin d'intégrer une gâche électrique à la porte d'entrée de la garderie

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ces modifications et fait part de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 pour le lot n°5 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
5	REALU	19 985.00	1 381.00	21 366.00	+ 6.91 %
T.V.A. 20.00 %		3 997.00	276.20	4 273.20	
TOTAUX T.T.C.		23 982.00	1 657.2	25 639.20	

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de:

- approuver l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'une garderie périscolaire lot 5, comme détaillé ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dire que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2015 de la Commune.

3. Construction garderie lot n°03 charpente et bardage métallique avenant n°1

Monsieur le Maire présente un devis pour intégrer l'extension de l'auvent devant l'entrée pour une plus-value 1 172.50€

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette modification.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres de l'Assemblée de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 pour le lot n°3 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
3	Sas rolland	18 269.57	1172.50€	19 442.07	+ 6.42 %
T.V.A. 20.00 %		3 653.91	234.50	3 888.41	
TOTAUX T.T.C.		21 923.48	1407.00	23 330.48	

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de:

- approuver l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'une garderie périscolaire lot 3, comme détaillé ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

- dire que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2015 de la Commune.

4. Présentation projet « route fleurie »

Le comité de pilotage s'est réuni afin de mettre en place la brochure « route fleurie » rassemblant la présentation des communes concernées.

Monsieur NOBLET fait part des éléments présentant BOHAL sur cette brochure. Il est proposé au conseil un circuit, formant une boucle dans le bourg d'environ 3 kilomètres. Après discussion, il est approuvé et nommé la « balade verte ».

Une signalétique devra être mise en place, et une communication autour du projet (site internet, présentoir). Pour sa découverte, une inauguration sera effectuée le samedi 11 juillet en fin d'après-midi.

5. Compte rendu commission communales

- **Commission communication**

La commission se réunira le mardi 26 mai à 18h00 afin de préparer le bulletin municipal. Un courrier a été adressé aux habitants de la rue st Gildas, du hameau des lavandières, rue des lavandières suite à des dégradations : arbres coupés et pollution aux hydrocarbures. Un courrier a également été transmis aux habitants du clos des chênes sur la vitesse excessive.

- **Commission culture sport loisirs jeunesse**

La commission s'est réunie le 16 avril 2015 : Badminton : Une rencontre devait avoir lieu en début de réunion, mais aucun représentant de l'activité n'était présent ! Une nouvelle date leur sera proposée.

Réunion jeunes du 11 avril : Une vingtaine de jeunes étaient présents. Les décisions prises par la commission quant à leurs demandes et projets exprimés le 04 octobre dernier ont été évoqués. En ce qui concerne le souhait d'un terrain multisports, le positionnement favorable du conseil municipal a été exposé, en précisant la nécessité de subventions accordées pour que ce projet puisse se réaliser. Les jeunes ont fait part de leur satisfaction par rapport aux nouveaux abris bus installés.

Nouvelles demandes suggérées : l'idée d'un skate parc. Réflexion à mener sur l'éventualité d'installer 1 ou 2 éléments sur le futur espace multisports.

Terrain multisports : L'entreprise Le Luhern va procéder prochainement à "la mise en état" du terrain derrière les poubelles près du parking de la salle.

Des devis auprès d'entreprises spécialisées en équipement ont été demandés.

Règlement de la salle des sports

La prochaine réunion finalisera le règlement de la salle de sports pour une présentation au conseil municipal du mois de juin.

- **Commissions travaux :**

Le lieu de stockage provisoire des gravats et balayures de la commune situé à l'emplacement du projet de terrain multisports va disparaître, où déplacer ce dépôt ? Quelques idées du conseil :

- envoi direct en déchèterie : cet envoi est difficilement réalisable au moment du balayage par l'entreprise THEAUD (2-3 dépôts en hiver, coût horaire) ...
- Trouver un autre lieu de stockage mais éviter que l'emplacement ne devienne une décharge sauvage...
- Interroger les employés municipaux sur la meilleure solution afin de profiter de leur expérience sur le sujet.

6. Compte rendu réunion CCVOL

Monsieur le Maire a transmis et présenté au conseil municipal les documents de travail de la dernière réunion du bureau communautaire relatifs à l'étude stratégique et financière :

- 1- Fiches-actions proposées dans le cadre du schéma de mutualisation
- 2- Projet de pacte fiscal et financier
- 3- Dernier diaporama du cabinet d'études Nouveaux Territoires Consultants relatif au positionnement de la CCVOL dans le cadre de la réforme territoriale.

7. Convention SAUR pour l'entretien et le contrôle des Poteaux Incendie

La commune de BOHAL dispose, conformément aux dispositions de l'article L 2212-2 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un système de protection contre l'incendie. Ce système de protection est constitué notamment de poteaux d'incendie alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable.

L'organisation, le fonctionnement et la suffisance du service incendie sur son territoire relèvent de l'entière appréciation et responsabilité de la collectivité.

Une convention avait été signée avec la SAUR (exploitant actuel du réseau), le 1er mars 2011, pour la vérification, l'entretien et la peinture des appareils publics de lutte contre l'incendie. Cette convention est arrivée à échéance en 2014.

Une nouvelle prestation de même nature, définie par une convention d'une durée de cinq ans pour visiter et entretenir l'ensemble du parc a donc été demandée à la SAUR.

La rémunération est définie par un forfait de 70.00€ HT par poteau incendie (au nombre de 8 sur la commune) et de 46.00€ HT par bouche incendie.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Général 2015, et suivants.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité décide :

- d'APPROUVER les termes de la convention pour la vérification, l'entretien et la peinture des appareils publics de lutte contre l'incendie, ci-annexée, prenant effet le 1er juillet 2013 pour une durée de 3 ans,
- d'AUTORISER le Maire à signer ladite convention.

8. Délibération d'intention médecine du travail cdg56

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 23 ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 26-1 et 108-2 ;

Vu le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la sécurité du Travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 15 octobre 2014 intégrant la médecine professionnelle et préventive au Pôle santé au travail ;

CONSIDERANT le désengagement programmé du service de santé au travail Association Médicale Interentreprises du Morbihan (AMIEM) du secteur public ;

CONSIDERANT que la décision des employeurs territoriaux conditionne l'organisation du service de médecine professionnelle et préventive et son déploiement au plus près des territoires;

CONSIDERANT qu'il appartient à la collectivité de décider de la continuité de la mission au bénéfice de l'employeur et des agents territoriaux ;

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire rappelle les obligations de la Collectivité Territoriale en matière de santé et de sécurité au travail.

L'une d'elles consiste à disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive dont la mission est d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail.

Confiée à des équipes médicales et de santé au travail, cette mission repose :

1. L'action en milieu de travail (amélioration des conditions de travail, adaptation et aménagement des postes, avis consultatifs et informations, participation au CHSCT
2. La surveillance médicale des agents (visites d'embauche et périodiques).

Après délibération, les membres du conseil à l'unanimité des membres présents décident de

- collaborer avec le service de médecine professionnelle et préventive proposé par le CDG du Morbihan ;

- s'inscrire dans le calendrier prévisionnel et progressif de transfert de l'AMIEM vers le CDG du Morbihan et de donner pouvoir au Maire pour signer la convention relative à cette mission et pour procéder au mandatement des dépenses afférentes à cette mission.

Questions diverses

Location de tables

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité de louer les tables légères grises, 2 € l'unité.

- Instruction droit du sol : à compter du 1^{er} juillet 2015, la DDTM n'assurera plus l'instruction du droit des sols (permis de construire, certificat d'urbanisme et déclaration préalable). La communauté de communes de PLOERMEL prendra la suite du service suite à une convention passée avec la CCVOL. Le coût du service estimé à

105 000 € ne peut être impacté sur les demandeurs ; la CCVOL devra prendre cette charge supplémentaire sans contrepartie financière de la part de l'Etat.

- Gérard LE JALLE va être sollicité pour le PLU et les travaux du cheminement piéton.
- Colloque le 19 mai à 8h30 sur « réinvestir dans les centre bourg pourquoi et comment ? » organisé par le pays de PLOERMEL
- Dimanche 24 mai, Boucle de Lanvaux : passage dans la commune à 14h30
- La Plumelec cycloportive : dimanche 31 mai
- Le 8 mai cérémonie devant le monument aux morts avec dépôt de gerbe
- lundi 11 mai, la doyenne de BOHAL aura 100 ans
- Prochain conseil : lundi 8 juin à 20h00.